

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 au 13 mai 2007, à Riga

1. La présidente, Birgitta Rosén-Gustafsson (BRG) accueille les représentants et déclare l'AG ouverte. Elle mentionne tout spécialement les représentants des pays candidats; en particulier les représentants norvégiens, puisque la Norvège est membre à part entière du CPLoL depuis janvier 2007.

La présidente annonce, en accord avec la délégation française, que tous les éléments de la motion française seront abordés sous d'autres points, il n'y aura donc pas de discussion sur le point 12.

L'Allemagne annonce qu'il y aurait un point à discuter sous l'item 15 de l'ordre du jour : *nombre de représentants.*

1a Décompte des votes

Le secrétaire général procède au compte formel du nombre de représentants possédant le droit de vote, en appelant tous les pays membres y compris la Norvège. Au total, 39 représentants votants sont présents, venant de 21 pays.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire d'Athènes en 2006 est approuvé à l'unanimité.

3. Rapports d'activité

La présidente présente les rapports d'activité et ajoute que si l'on considère que les participants les ont déjà lus, ils ne seront pas relus à voix haute, mais elle donne la parole pour les questions et/ou les commentaires.

Pierre Dessailly pose une question sur les « discussions intéressantes » de San Diego. La présidente répond qu'elles ont surtout eu lieu autour de la question de la formation et de la « plate-forme » commune (l'accord de reconnaissance mutuelle quadrilatère entre ASHA, RCSLT, CASLPA et SPA, soit les associations des Etats-Unis, du Royaume Uni, du Canada et de l'Australie). De plus il y eut une réunion entre les présidents des associations du monde entier, ce qui lui a donné la possibilité d'échanger sur les expériences et les idées avec un certain nombre de collègues. Enfin, elle salue cette opportunité de présenter le CPLoL en tant qu'organisation internationale.

4. Comptes 2005-2006

Le trésorier Joe Reynolds nous fait part de la situation financière du CPLoL dans son ensemble, puis détaille l'état des recettes et des dépenses, du déficit et du bénéfice réalisés. Il explique comment les lieux de réunion influent largement sur les coûts, en particulier les

frais d'hébergement. De même, l'arrivée de nouveaux membres et d'un nouveau CE pèsera également sur les coûts.

De plus, Joe Reynolds mentionne un point non détaillé dans la lettre d'information : le congrès 2006 du CPLoL à Berlin a laissé une perte de 30 000 €. Ceci est dû en partie à des coûts supplémentaires non anticipés, mais aussi parce qu'un certain nombre de participants n'ont pas payé l'ensemble des frais d'inscription (étudiants). Le nombre total de participants était de plus de 900, dont 775 ont payé une inscription complète. Le budget total était de 250 000 €.

Le trésorier détaille alors ce que le CE a décidé de faire pour réduire les coûts des réunions de commissions. Une option serait de disposer d'un hôtel moins coûteux. En octobre 2006 les membres du CE ont visité un hôtel IBIS à Paris pour évaluer les prestations. S'il s'avère effectivement moins cher tout en restant satisfaisant, le CE considère même la possibilité d'organiser la prochaine rencontre de Printemps à Paris.

Joe Reynolds remercie toutes les personnes qui l'ont aidé à poursuivre sa tâche.

Bauke Leijenaar demande si le CE a pu discuter avec le DBL de ce déficit au congrès de Berlin. Joe Reynolds répond que la situation a été discutée de façon approfondie et que tous les éléments relatifs aux comptes ont été vérifiés.

Jean-Marc Kremer commente le budget et les estimations concernant le congrès. Il suggère que nous cherchions un nouveau concept pour les congrès du CPLoL, remplaçant ainsi le modèle de congrès des associations nationales utilisé généralement. Ce point de vue est soutenu par Raffaella Citro.

4B. rapport des commissaires aux comptes.

En avant-propos, Joe Reynolds relate les péripéties du paquet UPS et de l'hôtel Reval, expliquant ainsi la raison pour laquelle les commissaires aux comptes n'ont pas pu lire les documents cités dans les comptes.

Un des commissaires, Wiebke Scharff, rapporte sur leur audit et le résultat, en félicitant le trésorier pour le travail extrêmement précis qu'il a accompli.

Les comptes 2005 et 2006 sont approuvés à l'unanimité.

5. Nouveaux membres

Bulgarie: Rositsa Yakimova, représentant l'Association Nationale des Orthophonistes de Bulgarie, présenta la profession d'orthophoniste dans ce pays, les conditions de travail et d'emploi, puis l'association elle-même. A ce jour le nombre total d'adhérents est de 96.

Birgitta Rosén-Gustafsson relate que l'ensemble des documents soumis par l'association ainsi que sa candidature ont été rigoureusement examinés par le CE, et qu'elle recommandait l'admission de l'association bulgare au sein du CPLoL.

L'AG applaudit – exprimant ainsi une approbation générale pour cette admission.

Islande: Valdis Gudjonsdottir, représentant l'Association islandaise Félag Talkennare og Talmeinafræðinga, présenta l'association et la situation générale des orthophonistes en

Islande. L'association comporte 60 membres. Les exigences en terme de formation sont à présent au niveau Master. Le titre professionnel « talmeinafræðinga » est protégé par la loi. La profession travaille avec le ministère de l'Education sur un projet de dépistage de l'illettrisme, parmi d'autres projets.

Birgitta Rosén-Gustafsson relate que la candidature islandaise a été rigoureusement examinée, et que le CE recommande que l'association islandaise soit admise en tant que membre à part entière du CPLoL, en accord avec l'article 7A des statuts.

L'AG applaudit – exprimant ainsi une approbation générale pour cette admission

Malte: puisque aucun représentant de l'ASLP n'a pu être présent à l'AG, une présentation a été diffusée sur un DVD. L'association a été fondée en 1985 et a à présent 34 membres. Le niveau de formation est de 4 ans (bachelor : licence/maîtrise). Une majorité des professionnels travaille auprès d'enfants âgés de 3 à 10 ans. Un petit nombre d'entre eux travaille en libéral.

La question d'admettre une association sur la base d'une présentation DVD et en l'absence de tout représentant est posée ; la réponse est oui, surtout parce que le vote se justifie surtout sur la base de la candidature et de l'examen approfondi effectué par le CE.

Sur ces bases, l'AG applaudit – exprimant ainsi une approbation générale pour cette admission.

Pologne: le président du syndicat polonais des orthophonistes, Michael Bitniok, présente l'association. Elle existe depuis 1999 et représente à l'heure actuelle environ 1200 adhérents. Seuls les orthophonistes qualifiés peuvent être admis en tant que membre. L'association travaille sur les programmes de formation.

Birgitta Rosén-Gustafsson déclare que le CE a étudié la candidature et les documents de cette association et a conclu qu'ils correspondent aux critères édictés par CPLoL.

L'AG applaudit – exprimant ainsi une approbation générale pour cette admission.

Slovaquie: Une présentation de l'Association Slovaque des Orthophonistes (SAL) est donnée par la présidente, Zuzanna Oravkinova. L'Association Slovaque fut fondée en 1992 et a à présent 152 membres, soit environ 2/3 des orthophonistes de Slovaquie. 75% des orthophonistes travaillent dans le secteur de la santé, 25% dans le domaine éducatif (surtout les écoles spécialisées). Suite à l'examen approfondi du CE, il s'avère que les statuts et la candidature de l'Association Slovaque sont en accord avec les critères requis pour l'admission au CPLoL. La présidente, Birgitta Rosén-Gustafsson, recommande donc que l'AG se prononce en faveur de l'admission de cette association.

L'AG applaudit – exprimant ainsi une approbation générale pour cette admission

6. Elections

La présidente se réfère à la liste des personnes nommées, publiée dans la lettre d'information, et mentionne en particulier la candidature de Pirkko Rautakoski au poste de vice-présidente pour la Formation, qui se présente alors brièvement. De même, la candidate

à la vice-présidence pour la Pratique Professionnelle, Maria Christopoulou, est évoquée et elle se présente alors brièvement.

Il n'est pas demandé de vote à bulletins secrets. L'élection de tous les membres du CE est confirmée par des applaudissements fournis.

Commissaires aux comptes: Wiebke Scharff et Raffaella Citro sont proposés pour le prochain mandat. Ils sont élus tous les deux grâce aux applaudissements de l'assemblée.

7. Projets 2007-2009

En plus de la liste des projets publiée dans la lettre d'information, Aileen Patterson fait part de projets additionnels concernant le travail de la Commission Formation.

Projet	Réf. aux statuts	Unité en charge	Responsable
Améliorer la communication grâce à plus de clarification de la terminologie et des concepts en orthophonie	Art 5,B	Commission Formation	VP Formation
Normes pour la Formation Clinique	Art 5, B	Commission Formation	VP Formation
Formation Continue Professionnelle	Art 5, B	Commission Formation	VP Formation

Projet	But	Résultats	Méthode
Terminologie/ concepts en Orthophonie	Améliorer la communication entre les membres grâce à plus de clarification dans les termes et les concepts en orthophonie	Déclaration sur la position du CPLoL Mise à jour du document CPLoL sur la terminologie	Liaison avec IGOT(F) Assister à la réunion à Copenhague Obtenir et réviser le document de 1991 Se mettre d'accord sur les objectifs et planifier le travail en octobre 2007 à Paris.
Normes dans la formation clinique	Comparaison des systèmes et des pratiques actuels. Atteindre une décision concernant un guide de bonne pratique dans la formation clinique	Déclaration sur la position du CPLoL concernant des normes et des bonnes pratiques	Rassembler des données sur des modèles existants au moyen d'une étude Se mettre d'accord sur des recommandations
Formation Continue Professionnelle	Comparaison de la FCP dans chaque pays Parvenir à une décision concernant une bonne pratique de formation clinique	Déclaration du CPLoL avec une recommandation	Mise à jour de l'étude

8. Congrès 2009. Information

La vice-présidente du Comité Scientifique, Hanneke Kalf, évoque les projets concernant le prochain congrès du CPLoL. Il sera organisé en coopération avec l'Association Slovène des orthophonistes/logopèdes. Il se déroulera dans la capitale de la Slovénie ou à Portoroz au bord de mer. La décision sera prise au cours de l'été 2007.

Hanneke Kalf informe l'assemblée du thème du congrès et des points principaux du programme. Un programme provisoire sera disponible sur le site Internet en juin 2008.

Il n'y eut aucune question.

9. Minima incompressibles. Adoption d'une déclaration révisée.

La vice-présidente Formation, Aileen Patterson, présente la version révisée des minima incompressibles, adoptée à l'origine à Naples en 1998. Tous les amendements/ les ajouts ont été montrés, avec les explications justifiant chacun d'entre eux .

Le document révisé est adopté à l'unanimité par 45 votes.

Une attention particulière est portée au préambule du document, qui stipule le « niveau d'entrée » universitaire dans la profession. Une autre formulation comprenant une référence explicite à la Résolution a été proposée par certains membres de la Commission après sa publication. D'autres membres pensaient que le texte existant était suffisant et que c'était ce sur quoi les associations s'étaient prononcées. Par conséquent les deux versions du préambule ont été portées au vote.

Vote: 30 votes pour la version (a) comprenant une référence à la Résolution 9, et 14 votes pour la version (b) sans cette référence. La déclaration approuvée est à présente rédigée comme suit :

« Afin d'atteindre le niveau de compétences, de capacités et de connaissance requis, le CPLoL considère que cette formation doit se poursuivre dans une université ou à un niveau universitaire équivalent, en accord avec les principes de la Charte de Bologne visant un niveau européen universitaire, et tenant compte de la Résolution n° 9 du CPLoL (Malmö, octobre 2003) .»

Le document sera publié sur le site du CPLoL dès que possible, à la fois en français et en anglais.

10. Journée Européenne de l'Orthophonie. Vote sur le projet

Hanneke Kalf explique que ce point avait été mis à l'ordre du jour parce qu'il n'y a jamais eu de vote approuvant le principe d'une Journée Européenne en tant qu'événement/projet récurrent du CPLoL.

Hanneke Kalf présenta alors la proposition sur le Journée Européenne de l'Orthophonie telle qu'elle est publiée sur la lettre d'information.

Le vote unanime est en faveur du projet.

11. Vote sur une proposition de révision de la structure et les niveaux de cotisation Joe Reynolds présente une motion permettant l'augmentation du montant de la cotisation payée par les associations membres. Cette augmentation est nécessaire en raison de l'accroissement des coûts, il y a eu plusieurs années de déficit récemment, et le CPLOL a besoin de reconstituer et de maintenir un niveau raisonnable de réserves. La proposition avait été envoyée aux associations membres à l'automne 2006 en sollicitant les commentaires ; quelques-uns furent reçus. La proposition était construite sur des augmentations de valeur différente pour la cotisation de base, et pour la cotisation par adhérent. Les variations de ces modifications étaient voulus pour éviter que la charge n'augmente trop pour les pays ayant de 100 à 500 membres, ou pour les 4 pays ayant le plus d'adhérents, qui sont ceux qui contribuent le plus au budget.

Jean-Marc Kremer remarque que la FNO avait fait des propositions sur ce sujet, qui se rapprochent de celles émises dans cette motion. Il pense que la partie fixe de la cotisation devrait être davantage augmentée, afin de réduire la charge des grosses associations. Il note également que la question du financement est liée à celle de la structure et du fonctionnement futur du CPLOL, qui serait examinée à nouveau durant ce mandat. Il regrette que les deux questions aient été traitées séparément, alors que la FNO avait soulevé la question des aspects financier et structurel comme devant être pris en compte ensemble.

Le problème des nouveaux membres fut évoqué. Ces associations ont posé leur candidature selon les arrangements financiers actuels, et sont inquiets du retentissement financier non attendu que leurs membres devront assumer. Quelques comparatifs sont donnés, notamment ceux concernant les très bas niveaux de salaire et les budgets nationaux des associations dans les pays membres. L'assemblée considère que les nouveaux pays membres pourraient avoir une période transitoire de deux années, durant lesquelles elles s'acquitteront des cotisations comme elles étaient fixées avant l'AG de 2007. Ana Mendes (APTF) déclare que le niveau plus élevé des cotisations poserait problème aux associations déjà membres de petits pays, et pas seulement pour les nouveaux membres. Joe Reynolds répond qu'aucun commentaire n'avait été reçu sur ce point, bien que tous les membres aient été invités à se prononcer sur ce sujet.

La proposition comprenant la clause de la période transitoire de 2 ans pour les nouveaux membres est soumise au vote. Elle est adoptée par 39 voix pour et 4 contre.

12. Motions des associations membres

Au début de l'AG, la présidente Birgitta Rosén-Gustafsson avait annoncé que la FNO avait pu retrouver ses propositions sous divers points de l'ordre du jour, aussi ce point se retrouve vide.

13. Questions nationales

DBL / Wiebke Scharff pose la question du nombre de représentants admis, argumentant sur le fait que la présence de représentants supplémentaires aux deux officiellement invités,

influence à la fois les coûts de fonctionnement et le travail dans les commissions et les groupes de travail.

La présidente remercia WS pour ces commentaires, et rappela qu'un groupe de travail a été mis en place pour travailler sur le fonctionnement du CPLoL, et suggéra que cette question soit abordée au sein du groupe au cours de l'année prochaine.

14. Association accueillant l'AG ordinaire à l'automne 2009

L'association italienne FLI propose d'accueillir l'AG en octobre 2009. La proposition est acceptée avec des applaudissements. La ville et le lieu seront choisis ultérieurement.

15. Divers

La présidente remercie vivement la représentante locale, Baiba Trinīte, et sa collègue Gunta Ozolina pour l'excellente organisation de l'accueil à Riga.

L'AG exprime son accord par des applaudissements fournis.

Birgitta Rosén-Gustafsson remercie les représentants qui lui ont renouvelé leur confiance en la réalisant – puis elle clôture l'AG en notant qu'elle se termine de façon historique avant l'heure prévue.

Secrétaire de séance: Bent E. Kjær et Aileen Patterson

Traduction : Frédérique Brin-Henry